Note aux organisations : point sur « concertation » retraite

La « concertation » retraite est maintenant terminée. En fait, on devrait plutôt parler de consultation. La raison en est qu'il n'y a eu en tout et pour tout, que deux rencontres, avec la ministre Marisol Touraine (précédées à chaque fois d'une rencontre avec son cabinet) et une rencontre avec la ministre Marylise Lebranchu. Ces rencontres n'ont pas donné lieu à de véritables échanges, puisque nos interlocuteurs nous ont questionnés sur quelques points sans qu'eux-mêmes n'indiquent leur position.

Les points abordés ont été le financement, le pilotage, la pénibilité et l'équité (notion très vague évoquée pour traiter notamment de la situation des femmes, des jeunes) et quelques questions spécifiques à la Fonction publique.

A noter que nos interlocuteurs se sont bien gardés de nous interroger sur les points durs probables de leur réforme, à savoir un nouvel allongement de la durée et la désindexation des pensions et des salaires portés au compte.

Ce faisant, ils nous ont signifié que ces points n'étaient pas discutables.

Cette situation appelle un certain nombre de remarques.

- Le dossier retraite mérite mieux que ce simulacre de concertation. A chaque occasion, nous avons rappelé que si une nouvelle réforme était nécessaire, elle supposait que s'ouvre un grand débat national, public, démocratique, permettant en premier lieu de dresser bilan des précédentes réformes. Le fait même que le gouvernement ait fait un choix tout autre, recourant aux bonnes vieilles méthodes de ses prédécesseurs (calendrier serré, période estivale, absence de réunions plénières…), en dit long sur ses véritables intentions.

- La pratique consistant à écarter toute possibilité de débat sur les points durs rappelle aussi celle du précédent gouvernement. On se souvient des points « non négociables » de Sarkozy en 2010.

- Ne pourraient éventuellement être discutées que des questions certes importantes, mais de second ordre. De ce fait, le bénéfice attendu de certaines mesures concernant par exemple les jeunes et les femmes, seraient bien loin de compenser les dommages provoqués par les mesures phares de la réforme. Exemple : on peut améliorer les droits des femmes, mais cette amélioration peut être réduite à néant par les conséquences de l'allongement de la durée requise pour le taux plein.

Bien que nous n'y étions pas invités, nous avons à chaque occasion exprimé notre hostilité quant à un nouvel allongement de la durée et à la désindexation.

Nous avons aussi donné notre point de vue sur les points cités plus haut et avons mis en évidence nos propositions.

Nous avons également rappelé que d'autres questions méritaient un examen attentif, comme le rétablissement de l'AER (allocation équivalent retraite) et la situation des polypensionnés.

Parvenus à ce moment particulier de la procédure engagée pour une nouvelle réforme, il apparaît que le seul élément susceptible de faire bouger les choses sera la mobilisation de la rentrée, avec en particulier la journée d'action du 10 septembre.

Nous invitons donc les organisations à poursuivre le travail d'information estival au plus près des salariés et des retraités. Nous leur rappelons qu'elles disposent des différents supports envoyés avec la lettre du jour 118-1.

Montreuil, le 22 juillet 2013